

VIDE TA CHAMBRE - APE ECOLE BOCQUIER

Cour des Ecoles Bocquier Entrée 20 rue du Maréchal Leclerc 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

DIMANCHE 27 avril 2025 De 10h à 17h

Règlement intérieur du Vide Ta Chambre

Article 1 : L'APE Groupe Scolaire Bocquier de Saint-Gilles-Croix-De-Vie organise un Vide Ta Chambre le dimanche 27 avril 2025 au sein des cours des écoles. Le Vide Ta Chambre se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 : Le Vide Ta Chambre est ouvert sous réserve des places disponibles, pour la vente d'objets personnels et utilisés tels que jouets, vêtements, livres, objets de décoration pour les enfants et articles de puériculture (les objets mis en vente ne doivent pas être fabriqués ou achetés pour l'occasion de cette journée, vente de nourriture interdite). L'APE de l'école se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à motiver sa décision. Places limitées des emplacements. L'entrée est gratuite pour les visiteurs. Les exposants mineurs et les transactions effectuées par ces derniers restent sous la responsabilité de leurs parents.

Article 3 : Le prix de l'emplacement est fixé à 5 € la table (maximum de 3 tables par exposant). Les exposants s'engagent à assurer une présence continue sur leur emplacement pendant toute la durée du Vide Ta Chambre. Chaque emplacement doit être nettoyé au départ de l'exposant par lui-même. Vous devez ramener vos déchets et invendus, rien ne devra être laissé sur place.

Article 4 : Pour s'inscrire il faut :

- Remplir le formulaire de ce Vide Ta Chambre sur Hello Asso et procéder au paiement (ou retourner le bulletin d'inscription du cahier d'élève accompagné du règlement.
- Signer l'attestation sur l'honneur, jointe à ce bulletin d'inscription, qui sera remise en Mairie avec le registre de la manifestation.
- Fournir une photocopie recto/verso lisible d'une photo d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) qui soit **celle de l'exposant référent inscrit**.
- **Les inscriptions ne seront considérées comme valides qu'après retour d'email de l'APE.**

Article 5 : Les exposants s'engagent à ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type par année civile (attestation à compléter sur le dossier d'inscription). L'APE de l'école ne pourra pas être tenue responsable en cas de fausse déclaration des exposants.

Article 6 : Les exposants s'installent sur les emplacements le dimanche 27 avril 2025 entre 9h et 10h. Passé 10h30, l'emplacement ne sera plus réservé et l'inscription sera caduque et non remboursable.

Article 7 : Les exposants doivent présenter la pièce d'identité originale (dont la photocopie est à joindre au dossier d'inscription) avant de s'installer sur leur emplacement. Conformément à la réglementation en vigueur, L'APE de l'école tient un registre des exposants. Il est à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée du Vide Ta Chambre et déposé ultérieurement en préfecture.

Article 8 : Les exposants s'installent sur les emplacements qui leur sont attribués par L'APE de l'école. Ils ne peuvent en aucun cas les contester. Seule L'APE de l'école est habilitée à faire des modifications, si nécessaire. L'exposant ne peut céder son emplacement à une autre personne.

Article 9 : L'APE de l'école s'engage à assurer la promotion du Vide Ta Chambre (diffusion de l'information, affiches...).

Article 10 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité des exposants. Ils s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. L'APE de l'école ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol, de dégradation ou le tout autre préjudice lors du Vide Ta Chambre. Tout litige entre exposant et acheteur ne relève pas de la responsabilité de L'APE de l'école.

Article 11 : Les exposants s'engagent à ne pas vendre d'animaux, de produits alimentaires, de contrefaçons, d'armes.

Article 12: Les exposants sont priés de respecter le bon déroulement du Vide Ta Chambre, l'ordre public et la moralité.

Article 13 : Sur réservation, lors de l'inscription, des paniers repas sont proposés aux exposants. Il ne peut pas en être fait la demande le jour même du Vide Ta Chambre. Tout panier repas réservé est non remboursable quel qu'en soit le motif.

Article 14 : L'APE de l'Ecole tient une buvette le jour du Vide Ta Chambre. Elle est accessible aux visiteurs et aux exposants.

Article 15 : Tout exposant s'engage à respecter le présent règlement. Toute personne qui ne respecte pas les articles précédents ne sera plus autorisée à participer au Vide Ta Chambre et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Article 16 - Sécurité et Plan Vigipirate

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, les mesures suivantes sont appliquées : contrôle visuel des sacs à l'entrée de l'événement, interdiction des bagages volumineux sur le site, signalement immédiat de tout objet ou comportement suspect aux organisateurs, respect des consignes des forces de l'ordre ou de la sécurité civile en cas d'alerte.

Article 17 - Intempéries

En cas d'intempéries rendant impossible le bon déroulement de l'événement, l'association se réserve le droit d'annuler, de reporter ou d'adapter l'organisation de la manifestation. Les participants seront informés dans les meilleurs délais.

Article 18 - Annulation de l'événement

En cas d'annulation de l'événement pour des raisons indépendantes de la volonté de l'association (intempéries, mesures sanitaires, force majeure, etc.), aucune indemnisation ne pourra être exigée par les exposants ou les visiteurs. L'association s'engage à informer les participants dès que possible et à proposer un report éventuel de l'événement à une date ultérieure.

Article 19 - Application et Modification du Règlement

Ce règlement est applicable à tous les participants et pourra être modifié par l'association en fonction des besoins organisationnels ou des consignes de sécurité en vigueur.

Article 20 – L'inscription au Vide Ta Chambre entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants. Signature obligatoire.

Vide Ta Chambre - APE Ecole Bocquier - 27.04.2025

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Domicilié(e) [Adresse complète-CP-VILLE].....

..... ,
participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur

- Ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile
- Que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés
- Avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur de ce Vide Ta Chambre

Fait à, le

[Signature]